

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : \_\_\_\_\_

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Le président de la République a insisté lors de son dernier discours aux ambassadeurs, en septembre 2022, sur l'importance de conserver des "leviers de puissance et d'influence" et d'inventer de nouvelles "grammaires" face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il semble que depuis l'apparition des États-nations, ceux-ci aient toujours fait face à des formes de contrainte inhérentes à une pluralité d'acteurs étatiques. Y compris dans des situations hégémoniques, Athènes, l'empire perse, puis romain et ottoman jusqu'au "moment unipolaire" des années post-guerre froide qui a consacré la domination de "l'hyperpuissance américaine" (Vodrine), les États ont dû faire face à des facteurs limitant leur politique étrangère. Toutefois, l'évolution progressive de la société internationale, en passant par l'ordre westphalien jusqu'à la configuration contemporaine, a créé des conditions à la fois diverses et aléatoires de contrainte pour la politique étrangère des États.

Cette dernière peut être définie comme l'action publique en matière extérieure d'un acteur étatique. Il convient ici d'aborder l'analyse de la politique étrangère de la France "large sensu", en y incluant bien sûr sa diplomatie économique, son attractivité mais aussi les considérations stratégiques inhérentes à sa puissance.

Dans quelle mesure, la politique étrangère française est-elle aujourd'hui contrainte ?

N°

L..18.

La multiplication des sources de contrainte défie les ambitions de la politique étrangère française (I), toutefois, elle semble à relativiser au regard de ses nombreux atouts et des progrès engagés afin d'endiguer le déclassement de la France (II).

I - La multiplication des sources de contrainte défie les ambitions de la politique étrangère française

A) Des facteurs structurels limitant sa capacité d'action

Tout d'abord, les divers facteurs de contrainte qui vont être développés ultérieurement, n'ont fait que croître au cours des siècles, limitant naturellement la capacité d'action de la politique de la France depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il existe bien entendu des facteurs limitant intrinsèques aux caractéristiques de chaque État, qui tiennent de sa géographie, de sa démographie ou de ses dynamiques mono-économiques structurelles. La France ayant en effet validé depuis longtemps sa transition démographique, n'a pas une population (60 millions) lui permettant de nourrir une ambition comparable à la Chine, l'Inde ou même les États-Unis. Il en va de même de sa superficie ou de ses ressources énergétiques. Par ailleurs, son déclin économique lui empêche d'avoir des capacités financières budgétaires suffisantes face à l'étendue des enjeux.

De surcroît, la diplomatie française doit composer avec les contre-pouvoirs internes d'une démocratie. Bien que les marges de manœuvre du Chef de l'État qui conduit la politique étrangère, en vertu de la constitution, <sup>française</sup> soient bien plus larges qu'aux États-Unis, au Royaume-Uni et surtout en

Allemagne, qui devraient obtenir l'accord de leur parlements respectifs, afin d'engager leur forces militaires sur un théâtre extérieur, le président de la République est tributaire du vote du budget, et plus largement du suffrage universel direct tous les cinq ans. Cela constitue une limite à l'exercice de sa politique étrangère, comparé à ses rivaux stratégiques, tels que les Russes et les Chinois qui inscrivent leur action dans une temporalité plus longue. En outre, bien que l'expression ait fait débat, la mise en œuvre de la politique étrangère peut faire face à des vicissitudes internes des administrations, comme le suggère l'évocation de blocages de l'état profond, par le Président en septembre 2019.

Ensuite, depuis la SDN, et surtout le cadre juridique né de la Seconde guerre mondiale, la France est contrainte par le droit international. L'état français dans chaque action internationale qu'il veut entreprendre, est contraint par les obligations contractuelles auxquelles il a consenti à se soumettre. En théorie le facteur de contrainte n'aurait pas besoin d'être développé, car chaque Etat, en vertu de l'article 2 paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies (ONU), est égal et fait face aux mêmes contraintes juridiques. Toutefois, de nombreux Etats s'en affranchissent régulièrement, et de la sorte, se dotent quelque part d'un avantage comparatif dans leur rapports de force avec leurs voisins. On peut citer la violation des Conventions de Genève protégeant le "Jus in bello", droit de la guerre, ou DIH, par l'Azerbaïdjan, frappant des populations civiles dans le conflit armé qui l'oppose à l'Arménie, peu le contrôle du Nagorno-Karabagh; l'Iran qui contrevient à ses obligations au titre du TNP, ou la Russie qui viole l'art 2-4 et l'article 33 de la ONU en envahissant la Créece en 2008, puis l'Ukraine depuis 2014.

Par ailleurs, le cadre européen, les TUE et TFUE, eux aussi juridiquement contraignants, font en

constituant à bien des égards un atout, peut limiter, à la marge, la politique étrangère française. Par exemple sa diplomatie économique, à travers la législation non-monopolistique favorisant la concurrence.

B) Des facteurs conjoncturels, fruits des rapports de force et des dynamiques géopolitiques

Les réalités politiques et les luttes stratégiques qui opposent la France à ses rivaux, mais aussi parfois à ses partenaires, limitant la conduite de ses objectifs à l'international.

L'intensité de la compétition entre les grandes puissances à l'œuvre n'est pas sans créer des difficultés dans l'action de la France sur tous les continents. À titre d'exemple, les actions de déstabilisation en mer de Chine de Pékin, troublent et en même temps justifient la stratégie française pour l'Indo-pacifique. Ou, la mise en œuvre de l'extraterritorialité du droit américain et la condamnation de banques (SB, PNB) ou d'entreprises françaises (Alstom, Total) évoluant dans des secteurs stratégiques, à des fins de captation de marchés internationaux, nuit profondément à notre diplomatie économique. L'exemple de la Russie ou du Japon est aussi édifiant.

La réémergence de puissances régionales qui croisent notre action dans nos zones d'influence traditionnelles est aussi à souligner. L'action de l'Iran via ses "proxies" "Houthi" au Liban, et "Haclid al-Chabsi" en Irak, contrainent la France aux efforts français afin d'assurer une sortie civile pacifique à ces deux pays. L'action de la Turquie dans la région et dans le Caucase déstabilisateur a également pointé du doigt par le ministre des Affaires étrangères.

De plus, la diplomatie à d'autres niveaux ne s'arrête pas aux cadres bilatéraux, mais entend également contre-carrer les actions françaises au sein des enceintes multilatérales. C'est le cas de l'administration

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Trump qui bloquait l'ORD de l'ONU, ou de Moscou qui empêchait certaines interventions humanitaires en Syrie grâce à son droit de veto au Conseil de sécurité.

\*

II- Un niveau de contrainte à relativiser au regard des nombreux atouts de la politique étrangère française et des progrès engagés pour endiguer le déclassement de la France

A) Les atouts divers de la politique étrangère de la France au service de sa puissance et de son influence, qui limitent ses contraintes

L'héritage historique de la France lui procure un certain nombre d'avantages cruciaux. D'une part, son histoire coloniale, bien qu'elle est usée des relations bilatérales complexes butant sur des sujets mémoriels comme avec Alger ou le Mali, permet aujourd'hui à la France de garder à la fois une influence en Afrique grâce en partie à la francophonie, mais aussi de disposer d'un espace maritime extrêmement vaste, jusqu'à l'Océanie. D'autre part, le jeu d'équilibre du Général de Gaulle à Yalta et Potsdam a permis à la France d'obtenir une place au Conseil de sécurité, puis de se doter de la dissuasion nucléaire. Ces atouts qui faisaient quelque part de la France "le bras armé de la G. guerre froide"

N°

4.1.8

lui permettent aujourd'hui de garder son rang " par la force des choses.

En outre, elle a eu conservé de nombreux avantages, parfois aussi dont elle a hérité, mais qu'elle a su entretenir, voire développer. C'est le cas de son réseau diplomatique, qui étend ses leviers d'influence partout dans le monde. Cela contraste par exemple avec celui du Royaume-Uni, <sup>(3<sup>ème</sup> au monde)</sup> qui est comparable à la France par bien des égards, qui est aujourd'hui sensiblement plus limitée. C'est aussi le cas de son aide publique au développement, aux alentours désormais de 0,7% du PIB, un atout par rapport à la Russie qui tente par exemple de contester l'influence française en Afrique de l'Ouest. On peut aussi citer la force de son armée (2<sup>ème</sup> armée d'Europe) qui constitue un argument décisif et une garantie de défense, ou ses services de renseignement. La DGSI fait figure, y compris aux yeux de partenaires étrangers, d'un des trois ou quatre meilleurs services de renseignement au monde de par ses capacités de renseignement humain et ses capacités technologiques étalées. Son industrie de défense (exportation du Rafal ou du Caeser) et ses grands groupes (aéronautique, automobile, luxe, hôtellerie) sont également des instruments de rayonnement indiquant son classement relatif.

B) L'impératif de poursuite des efforts d'adaptation afin de conserver des leviers dans la conduite de la politique étrangère française face aux défis du futur

En matière de réussite de sa diplomatie économique, la France s'est dotée progressivement d'institutions et de politiques d'intelligence économique afin d'endiguer la perte d'influence de ses grands groupes. L'ANSSI, la DGSI ou la DRSD veillent désormais à

vement aux influences étrangères contre nos entreprises à l'étranger. Elle s'est également renforcée dans ce but avec la loi Sapin 2. Afin de renforcer son influence en Afrique le chef de l'Etat et la DAOI du ministre des Affaires étrangères ont développé une stratégie visant à créer des liens entre les sociétés civiles et les PME françaises avec les partenaires étrangers. Cette politique a pour but de renforcer les liens et donner une image meilleure de la France en Afrique, que celle qu'imprimaient parfois les grandes entreprises françaises comme TOTAL.

La diplomatie française a particulièrement investi le champ multilatéral ces dernières années, notamment sur les questions climatiques (COP 21 puis "One planet summit"). De surcroît, la France est en mesure de ne pas être contrainte par ses voisins de peu à peu de laisser certaines régions, a investi des zones stratégiques comme les Balkans ou l'Afrique de l'Est.

Toutefois, ces avancées ne suffisent malheureusement pas à faire face à des enjeux globaux titanesques tels que la crise environnementale, le défi de nourrir 9 à 10 milliards d'êtres humains d'ici 2050. La France doit encore faire davantage pour le climat, notamment en utilisant le concept "à la carte" qu'elle a déjà promu à l'échelle de l'UE, désormais à l'échelle internationale pour faire avancer les Etats de bonne volonté pour atteindre plus vite la neutralité carbone et dépasser le protocole de Kyoto aujourd'hui bloqué.

Elle pourrait aussi, en plus de la coopération franco-allemande développer le partenariat avec l'Italie avec laquelle elle partage beaucoup d'intérêts à l'étranger.

La France doit ainsi poursuivre la dynamique engagée afin de conserver les moyens de sa puissance et de son influence et faire face sans trop de contraintes aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. La crise environnementale et le retour de la conflictualité nécessitent ainsi de grandes marges de manœuvre.